



## Remboursement après résiliation contrat auto

Par **kmol**, le **01/06/2015** à **20:42**

Bonjour à tous.

J'ai vendu ma voiture le 28/04/2015.

J'ai tardé à envoyer le certificat de vente à mon assurance pour résilier le contrat.

J'ai reçu aujourd'hui un courrier de mon assureur pour me dire qu'il a bien reçu mon certificat de vente, qu'il résilie mon contrat à la date du 28/05/15.

Il ne me rembourse donc pas la somme prélevée en mai 2015.

En a-t-il le droit?

D'avance merci pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **02/06/2015** à **08:06**

Bonjour,

Le contrat est résilié 10 jours après l'envoi de la LRAR.

Par **kmol**, le **03/06/2015** à **15:01**

ok, merci beaucoup